

RESTAURANT SCOLAIRE OU CAFETERIA

Changement d'inscription au trimestre 2 ou 3

À compter de fin décembre,

*des possibilités de modification d'inscription sont envisageables
(une semaine avant la fin du trimestre comptable pour le trimestre comptable suivant).*

Intendance
 Service Hébergement
 83056 Toulon cedex
 Courriel : dp-0830053g@ac-nice.fr

Nom et prénom de l'élève : **Classe :**
 (Ecrire en majuscules lisibles)

Demi-pension au Forfait : DP3, DP4 ou DP5 avec jours fixes et non modulables, à choisir dans la semaine

(tarifs au dos ne concerne pas les INTERNES et les INTERNES/EXTERNES)

Je m'inscris à la formule :

(mettre les croix dans les cases correspondantes)

Cocher le forfait choisi ↓	↓Cocher les jours fixes choisis↓				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/> 3 jours					
<input type="checkbox"/> 4 jours					
<input type="checkbox"/> 5 jours	X	X	X	X	X

La facture est calculée sur le forfait choisi par la famille, indépendamment du nombre de repas consommés. Elle est envoyée par mail à la famille ou distribuée aux élèves par le Professeur Principal et payable dans les délais indiqués.

Prestation soumis à réservation : Libre fréquentation du restaurant scolaire le MIDI sur réservation. Le repas réservé est débité si l'élève n'a pas annulé sa réservation avant 10h15 le jour-même.

Je m'inscris : **OUI** **NON**

Ouverture du compte de 40 € minimum (pour 10 repas) Montant versé :€

Forfait INTERNE EXTERNE réservé uniquement aux élèves du Supérieur : admission aux 3 repas (petit-déjeuner-déjeuner-dîner)

Je m'inscris : **OUI** **NON**

Le paiement s'effectue à réception de la facture en début de trimestre, indépendamment du nombre de repas consommés.

Deux Moyens d'accès au choix au restaurant scolaire et au cybercafé :

<input type="checkbox"/> Accès par reconnaissance du contour de la main : Autorisation de la CNIL N° 1368709 du 5 juin 2009	Code N° :
--	-----------

Ou

<input type="checkbox"/> Accès par carte magnétique : Fournir <u>une photo d'identité très récente</u> (Voir Article 2 du règlement intérieur du lycée) la 1 ^{ère} carte est gratuite. 5€ en cas de perte	Carte N° :
---	------------

J'ai bien pris connaissance du Règlement du Service d'Hébergement publié sur le site Internet du lycée et m'engage à le respecter.

A, le
 Nom, prénom et signature **du responsable financier**

Signature de l'élève

.....

.....

Dans tous les cas, joindre un relevé d'identité bancaire (Iban-Bic)

- **TARIFS ANNUELS 2019 (à titre d'information)** Délibération n°18-581 du 29/06/18

Demi-pension	Forfait DP 3	Forfait DP 4	Forfait DP 5	Prestation	Carte magnétique accès au self
Prix annuel	383.00 €	484.00 €	593.00 €	4,00 € *	5 € (en cas de perte)

* Prix du repas débité à la réservation.

- **MOYENS DE PAIEMENT :**

1 - Carte bleue au guichet ou via le site **internet** du Lycée **à partir de 2€**: les identifiants et codes d'accès sont fournis courant mois d'octobre ou aux **bornes Alise à partir de 10€**

2 - Prélèvement automatique proposé pour les forfaits uniquement : 3 prélèvements par trimestre. Si vous aviez opté pour ce mode de paiement l'année précédente il sera reconduit sauf avis contraire du titulaire du compte signalé par écrit. **Pour un changement ou une nouvelle demande, veuillez remplir la fiche N° 4 – mandat de prélèvement SEPA et la déposer à l'intendance avec le R.I.B correspondant.**

3 - Virement sur le compte du Lycée DUMONT D'URVILLE au Trésor Public

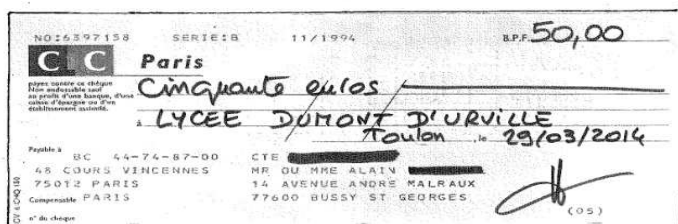
IBAN : FR76 1007 1830 0000 0010 0662 967 – BIC : TRPUFRP1 (préciser Nom, Prénom et code d'accès de l'élève)

4 - Chèque à l'ordre du Lycée DUMONT D'URVILLE (marquer au dos à droite les nom, prénom et code d'accès au restaurant scolaire de l'élève et la nature du paiement) à déposer à l'intendance ou paiement aux bornes

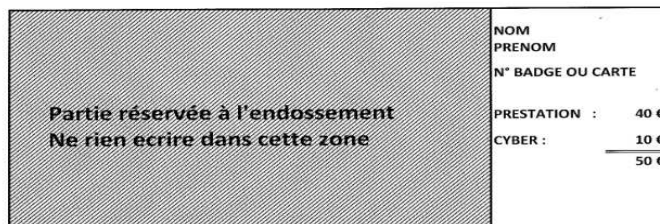
5 – Espèces au guichet contre reçu

Comment remplir un chèque :

RECTO CHEQUE



VERSO CHEQUE



- **ESPACE FAMILLE**

Un espace est dédié aux parents sur le site internet du lycée. Les familles des nouveaux élèves pourront y accéder grâce aux identifiants et aux codes fournis dès la rentrée. Cet espace vous permettra de suivre le compte de votre enfant et de réserver ses repas. Ces identifiants sont valables pour toute la scolarité de l'élève au Lycée Dumont d'Urville.

- **BOURSIERS (concerne uniquement les élèves prébac)**

Deux possibilités s'offrent aux familles percevant la bourse nationale des Lycées :

Forfait	Dans le cas, où l'enfant est inscrit au forfait, chaque fin de trimestre le montant de la facture est automatiquement déduit de la bourse.
Prestation	Si l'enfant est inscrit à le Prestation, vous pouvez demander le rechargement de son compte d'avance sur le montant de la bourse par simple demande écrite : Je, soussigné, titulaire de la bourse de l'enfant..... autorise l'établissement à recharger le compte d'avance de mon enfant sur le montant de la Bourse Nationale et Prime Régionale. A Toulon, le..... Signature.....

- En cas de **difficultés financières**, n'hésitez pas dès la réception de la facture, à contacter nos services, afin de mettre en place un échéancier ou une aide adaptée.
- Fournir une **ADRESSE MAIL VALIDE DU RESPONSABLE LEGAL FINANCIER** pour l'échange de correspondance entre les familles et l'intendance.